



Formation des vérificateurs 2023–24

Module:

A1

Spécifications du module et du prestataire

Bases métrologiques

Groupe cible:

- *Responsables et collaborateurs d'un office de vérification, d'un laboratoire de vérification, d'un laboratoire d'étalonnage ou d'essai.*
- *Personnes intéressées d'offices fédéraux, autorités de surveillance métrologique dans les cantons.*

Durée:

2 heures (exposés et discussions).

Conditions d'admission:

Voir l'article 2 du règlement de formation actuel de METAS.

Objectifs de la formation:

Le participant apprend à connaître les termes et les bases de la métrologie générale et légale. Il sait les interpréter et les appliquer correctement. Il comprend les relations et les interdépendances nationales et internationales dans le domaine de la métrologie légale. Il connaît la signification des organisations internationales WELMEC et OIML.

Contenus du module:

- *Développement historique et hiérarchie de la métrologie.*
- *Aspects économiques de la métrologie.*
- *Métrologie légale comme tâche étatique.*
- *Mission, buts et tâches de METAS.*
- *Coopération internationale, traités bilatéraux UE – CH.*
- *Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) et accords de reconnaissance mutuelle (ARM).*
- *Organisations internationales WELMEC et OIML.*
- *Bases légales et infrastructure métrologique de la Suisse.*
- *Exécution de la métrologie en Suisse.*

Contrôle des compétences:

Examen final écrit dans le cadre du module A.

La réussite de l'examen est une condition d'admission à l'examen professionnel supérieur pour l'obtention du diplôme fédéral de vérificateur des poids et mesures.

Durée de validité:

5 ans.

Prestataire:

METAS, Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern.

Remarques:

Aucune.

Coûts:

Coût total du module A (A1 à A7): Fr. 3'000.-

Les cours (à l'exception des frais d'examen des modules) sont gratuits pour les vérificateurs désignés par le canton, conformément à l'article 3 du règlement de formation actuel de METAS.